

COMMUNIQUÉ



Besançon le 16 décembre 2020



Les savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art inscrits à l'UNESCO

L'UNESCO a inscrit aujourd'hui les savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Cette inscription met en valeur une tradition vivante emblématique de l'Arc jurassien franco-suisse. La candidature a été considérée comme exemplaire par l'UNESCO pour la sensibilisation à l'importance du patrimoine culturel immatériel dans un espace transfrontalier.

Le 15^e Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel a décidé le 16 décembre 2020 d'inscrire les savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art sur sa Liste représentative.

Les savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art comprennent l'artisanat horloger situé le long de l'Arc jurassien de Genève à Schaffhouse, de Bienne à Besançon mais aussi la fabrication d'automates et de boîtes à musique, caractéristique de la région de Sainte-Croix. A la croisée des sciences, des arts et de la technique, ces savoir-faire conjuguent des compétences individuelles et collectives, théoriques et pratiques, dans le domaine de la mécanique et de la micromécanique. Dans cet espace franco-suisse, une grande diversité d'artisans, d'entreprises, d'écoles, de musées et d'associations valorisent et transmettent ces techniques manuelles à la fois traditionnelles et tournées vers l'innovation. Partant d'une fonction économique, elles ont aussi façonné la réalité sociale quotidienne des régions concernées.

Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole et Maire de Besançon et Denis LEROUX, Président du PETR du Pays horloger, se félicitent de cette inscription qui couronne l'excellente coopération franco-suisse sur ce dossier : «C'est une formidable reconnaissance des savoir-faire et d'une culture si caractéristiques de notre territoire. Elle rend hommage aux femmes et aux hommes qui les pratiquent et qui en assurent la transmission».

Soumise à l'UNESCO en mars 2019, la candidature - portée par la Suisse en collaboration avec la France - a été préparée avec un groupe de pilotage binational regroupant des artisans, des formateurs et des représentants de musées, sous la conduite de l'Office fédéral de la culture, de Grand Besançon Métropole et du PETR du Pays horloger et avec le soutien des partenaires territoriaux, dont le Département du Doubs. Des mesures de sauvegarde y ont été proposées, presque toutes transfrontalières. Elles concernent les domaines de la documentation, de la formation et de la transmission ainsi que de la sensibilisation et de la valorisation.

Leur mise en œuvre a d'ores et déjà démarré, grâce au projet Interreg France-Suisse ARC HORLOGER, approuvé le 15 décembre par le comité de programmation. Une deuxième bonne nouvelle donc pour les chefs de file français (Grand Besançon Métropole) et suisse (arcjurassien.ch) et les partenaires¹ de ce projet. ARC HORLOGER permettra de mettre en valeur cette inscription et de pérenniser la coopération transfrontalière horlogère par la création d'une instance commune de coordination.

¹ La Ville de Besançon/Musée du Temps, le PETR du Pays horloger, le Musée international d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds

Première manifestation concrète de la dynamique patrimoniale mise en œuvre dans le cadre de la candidature, une exposition photographique conjointe du Musée international d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds (visible à partir du 19 décembre) et du Musée du Temps de Besançon (visible à partir du 7 janvier), qui aborde les contours et les enjeux de cette inscription.

Les savoir-faire en mécanique horlogère en Franche-Comté

L'activité horlogère se perpétue à Besançon et dans le Pays horloger depuis plus de deux siècles, marquant aussi bien l'architecture que l'activité économique, l'enseignement et la recherche qui singularisent aujourd'hui encore le territoire. Le Musée du Temps présente des collections d'une richesse remarquable, l'Observatoire de Besançon est aujourd'hui encore l'un des trois établissements dans le monde à homologuer les mouvements. Cette certification est reconnaissable depuis 1897 par la gravure du célèbre poinçon de la vipère.

L'horlogerie franc-comtoise concentre 80 % de la filière française. Les activités de recherche (FEMTO-ST et UTINAM) et d'enseignement initial et continu (UFC, ENSMM, AFPA, Lycée Edgar Faure...) témoignent également de sa vivacité. On dénombre une cinquantaine de sociétés (PMI et PME) liées à l'horlogerie dans le bassin du Grand Besançon et une trentaine de sociétés dans le Haut-Doubs dont une quinzaine spécialisées dans la montre mécanique, ainsi qu'un certain nombre d'artisans indépendants (horlogers complets et restaurateurs). L'activité de sous-traitance est très marquée, la filière luxe (en particulier la maroquinerie) caractérisant également notre région. On note l'arrivée progressive d'une nouvelle génération d'horlogers davantage portée sur le design et la finition esthétique. Enfin, dans tout l'Arc jurassien, on apprécie le travail bien fait et le vocabulaire de tous les jours portent les traces d'une « identité horlogère commune » : *t'as meilleur temps, ça se goupille bien...*

Pour aller plus loin :

<https://plus.besancon.fr>

<https://www.investinbesancon.fr/horlogerie-luxe-besancon.html>

Sur le processus de candidature et les savoir-faire horlogers :

Marieke Steenbergen, chef de projet coopération transfrontalière à Grand Besançon Métropole
+33 (0)6 50 02 35 75 / +33 (0)3 81 87 89 80, marieke.steenbergen@grandbesancon.fr

Exposition photographique *Transmissions*

Anne-Lise Coudert, chargée de communication Musées du Centre
+33 (0)3 81 87 80 47, anne-lise.coudert@besancon.fr

Sur la mécanique d'art (fabrication d'automates et de boîtes à musique) :

Séverine Gueissaz, CIMA Centre international de Mécanique d'Art, Sainte-Croix
+41 (0)24 454 32 82 / +41 (0)79 612 63 59, severine.gueissaz@bluewin.ch

ARC HORLOGER est soutenu par le programme européen de coopération transfrontalière Interreg France-Suisse 2014-2020 et bénéficie à ce titre d'une subvention européenne (Fonds européen de développement régional) couvrant 65% du coût total français. Le projet est également bénéficiaire d'une subvention fédérale Interreg. L'Etat français - Fonds national d'aménagement et de développement du territoire, la Région Bourgogne-Franche-Comté et les cantons de Berne, Genève, Jura, Neuchâtel et Vaud y apportent un co-financement.

Interreg
France - Suisse



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra